

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

L'eau distribuée à votre robinet est un des aliments le plus contrôlé à divers points, au niveau de sa ressource, son traitement et sur sa distribution. **Pour accéder à la fiche de votre commune**

LE CONTROLE SANITAIRE

Il est réglementé et organisé en fonction de l'importance du réseau.

- Sur la ressource suivant le volume pompé en moyenne tous les deux ans;
- Sur l'unité de traitement suivant le volume produit, une analyse complète en moyenne tous les deux ans et une analyse succincte quatre fois par an;
- Sur le réseau de distribution en moyenne entre quatre et douze analyses annuelles, par ailleurs des recherches de plomb sont organisées sur le réseau chez le particulier, de manière aléatoire et épisodique.

LES PARAMETRES MESURES

- Sur la ressource sont mesurés les paramètres liés à la structure naturelle de l'eau (chlorures, sulfates, calcium, magnésium, sodium, fluor....) , sur des substances classées indésirables (fer, cuivre, zinc, nitrates, nitrites, ammonium) et sur des substances toxiques (trychloroéthylène, pesticides, hydrocarbures....)
- Sur la production, les produits issus de la désinfection (trichlorométhanes) de certains traitements (aluminium, chlorites, nitrites, fer, manganèse ...) sont également recherchés les substances indésirables (nitrates, nitrites) ainsi que les germes tests de contaminations fécales (coliformes totaux, eschérichia coli, entérocoques).
- Sur le réseau essentiellement des analyses bactériologiques.

TRAITEMENT DES ANALYSES

Les résultats des analyses sont régulièrement édités sous forme de bulletins, ils sont transmis aux collectivités, syndicat, mairie, délégataire et font l'objet d'une conclusion sanitaire.

Si un dépassement de limite de qualité est décelé, le laboratoire départemental chargé des analyses informe la DDASS, la non conformité est immédiatement traitée et la population est informée si la situation engendre un risque sanitaire.

UNE INFORMATION TRANSPARENTE

Plusieurs supports sont à la disposition des usagers:

- les bulletins d'analyse qui sont affichés en mairie et mis à la disposition du public;
- les bilans annuels réalisés par les DDASS et transmis aux collectivités;
- les synthèses cartographiques sur quelques paramètres essentiels élaborées par la DDASS;
- les synthèses sur la qualité de l'eau destinées au consommateur et jointes à la facturation, pour les communes de plus de 3500 habitants; elles sont publiées au bulletin municipal.

SYNTHESES "INFOFACTURE"

Les synthèses "infofacture" sont réalisées sur les bilans annuels de l'année précédente, elles sont rédigées et présentées aux collectivités dans le premier semestre de l'année en cours, elle est sommaire et compréhensible par tous.

La fiche comporte les éléments suivants:

- la qualité de l'eau sur quelques paramètres principaux en indiquant les résultats obtenus et les normes réglementaires: microbiologie, nitrates, pesticides, fluor, dureté, autres paramètres;

- l'organisation de la distribution de l'eau;
- la période retenue pour l'information;
- l'origine de l'eau;
- l'importance du contrôle sanitaire.

Pour plus d'information, il convient de consulter le syndicat, la mairie ou l'exploitant.

QUALITÉ BACTERIOLOGIQUE:

elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

NITRATES: Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

PESTICIDES: la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

FLUOR: le fluor est un oligoélément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents) . Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,..).

DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

